

MAZÈRES-LEZONS

Les prix de la cantine et de la publicité extérieure vont augmenter en 2023

Le conseil municipal de Mazères-Lezons a augmenté la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et les prix de la cantine scolaire pour l'année scolaire.

Le dernier conseil municipal de Mazères a été amené à statuer sur des augmentations de tarifs. La TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) se voit passer d'une base de 21,40€ le m² (en 2021) à 22€ au 1er janvier 2023 pour les enseignes de superficie inférieure ou égale à 12m². Celles de plus de 12m² à 50m² passent à 44€ et celles supérieures à 50m² passent à 88€.

10 centimes de plus pour la cantine

Les supports non-numériques de dispositifs publicitaires et préenseignes seront taxés à 22€ jusqu'à 50m² et 44€ au-delà. Les supports numériques d'une superficie inférieure ou égale à 50m² paieront 66€ tandis que ceux supérieurs à 50m² paieront 132€. Seront exonérés totalement les enseignes inférieures à 12m² non scellées au sol, les pré-enseignes, les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs apposés sur du mobilier urbain ou de kiosque à journaux. Les enseignes dont la totalité des superficies est supérieure à 12m² et inférieure à 20m² se verront appliquer un abattement de 50%.

Les tarifs de la cantine scolaire



La requalification du centre-bourg inclut la sécurisation de l'avenue du général de Gaulle. © PASCALE ARRANZ

pour 2022-2023 ont également été actualisés. Le repas enfant fixé jusqu'alors à 3,40€ passe à 3,50€ et les repas commensaux de 6,20€ à 6,30€. C'est donc une augmentation de 10 centimes qui a été effectuée sur les repas à compter du 1er septembre, laissant à la charge de la commune un coût de 6,96€ par repas (3 membres de l'opposition ont voté contre). Les tarifs de la garderie du périscolaire quant à eux ne seront pas augmentés (3 membres de l'opposition se sont abstenus).

Qui dit finances dit comptabilité et celle de la commune s'est

vue remise à jour en adoptant la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023 avec un taux de fongibilité à 7,5%. Il s'agit là d'une évolution de comptabilité publique qui permet selon Roger Pedeflous le 1er adjoint « de détailler davantage, et les détails c'est important dans les commissions finances ».

Le centre-bourg requalifié

À l'ordre du jour également le futur centre-bourg qui a été requalifié de façon élargie. Il prévoit désormais la pacification et la sécurisation de l'avenue du général de Gaulle ainsi que l'aménagement de la place. Une subvention auprès du département à hauteur de 20% des dépenses éligibles sur un total HT de 482 000€ a été sollicitée. Côté voiries et 50 ans après leurs constructions « cela n'avait jamais été fait même si la mairie a toujours pris en charge l'entretien, l'allée Picou, rue des Mésanges et rue des Tilleuls ont toutes 3 étaient classées dans le domaine public et ont fait l'objet d'une convention avec l'AGPL. Tout comme la salle

polyvalente pour sa mise en accessibilité dans le cadre de l'AdAP.

Les Jardins familiaux se précisent

L'on apprendra que dans le cadre de créations de Jardins familiaux rue des Champs (la parcelle au préalable mise à disposition du conseil départemental pour la réalisation de la digue contre les inondations du Gave), la commune a fait procéder à des travaux de remise en état du terrain et de préparation des sols. À ce stade et pour aménager la parcelle la commune a consulté plusieurs professionnels paysagistes concepteurs mais un seul a répondu à l'appel d'offres. Il s'agit de l'Atelier Carole Boniface Paysage dont le devis s'élève à 2160€.

Enfin le conseil renoncera à l'acquisition des terrains du site Total de Mazères 3 et 4 au profit de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées en vue d'y aménager un arborétum.

L'opposition regrette « l'occasion perdue d'y faire un projet pensé sur le fond et le fonctionnement, mais sur la forme un arborétum pourquoipas ».

reau d'études mobilité, déplacements) et Atelier Infra (bureau d'études VRD) pour l'accompagner dans sa réflexion.

Le 1er premier atelier de concertation a été organisé le 28 juin au château de Franqueville. Il a réuni plus d'une trentaine de participants représentant des élus, des commerçants, des citoyens, des parents d'élèves, des associations bizanosiennes, de Pau à Vélo qui ont échangé sur deux thèmes : les déplacements (déplacements doux, circulation, stationnement) et les lieux de vie (espaces publics, équipements, services, commerces, logements).

La synthèse de ces réflexions sera portée à la connaissance de tous dès la rentrée.



La concertation citoyenne sur les lieux de vie de Bizanos et ses déplacements. © PA.

ZOOM

Un tracé de balade équestre sur la route des mousquetaires

La commune souhaitait être traversée par un itinéraire équestre qui passerait par l'itinéraire départemental Est-Ouest mis en place dans les années 90 et depuis aménagé en voie verte. Ce nouveau tracé serait situé précisément sur la route des mousquetaires, route qui avait été initiée par l'Association Européenne de la Route d'Artaignan (AERA) afin de faire découvrir les richesses culturelles et patrimoniales des territoires en s'appuyant sur l'histoire et l'image de d'Artaignan et des mousquetaires. Le conseil municipal a donné un avis favorable au tracé de ce nouvel itinéraire, équestre donc, et confié la maîtrise d'ouvrage pour son aménagement et entretien au conseil départemental.

BIZANOS

Des concertations publiques pour repenser ensemble la circulation et les lieux de vie

Afin de repenser la manière de circuler dans Bizanos le plus naturellement possible, le conseil municipal a décidé d'engager une démarche partagée avec les habitant(e)s et les acteurs et actrices du territoire pour élaborer un plan guide des espaces publics comprenant un schéma directeur multimodal de circulation.

La commune a retenu le groupement « Pour une ville aimable » (architectes urbanistes paysagistes), Iter (bu-

JURANÇON

L'âge d'Or change de présidence



Passage de relais entre Omer Bayliou et la nouvelle présidente Maité Lecerg. © PASCALE ARRANZ

Les membres du Club de l'Âge d'Or abordent l'été en douceur après le changement à la présidence du Club. C'est Maité Lecerg, jusqu'alors vice-présidente, qui reprend le flambeau que tenait jusque-là Omer Bayliou. Ce dernier reste dans le bureau du Club pour en accompagner l'activité toujours florissante.

Un programme rempli

Loin de s'en ressentir en effet, le programme se poursuit. Un pique-nique aura lieu à la Chapelle de Rousse le 27 août (pour s'inscrire, s'adresser à Babette dans son atelier du Junqué). Le 15 septembre, les membres du Club organisent un voyage à Condom, dans le Gers. Inscriptions possibles jusqu'au 1er septembre. À l'automne, le club recevra la rencontre annuelle des aînés des Coteaux, à la salle du Bernet, le samedi 15 octobre à 15 heures. Octobre et novembre seront ponctués d'un loto et d'un rendez-vous belote par mois pour cheminer ainsi paisiblement vers la perspective de tenir cette année le repas de Noël du Club le 11 décembre à la Maison pour Tous.

24 HEURES

BILLÈRE

L'AFL veut aider à résoudre les conflits

L'Association Familiale Laïque tiendra sa permanence pour aider à résoudre tout conflit (locataire/consommateur) le mercredi 6 juillet, de 14h à 16h à la Villa des Violettes, parking la Halle, impasse Odeau à Billère. Contacts : 07 87 28 71 88. Fiches pratiques sur www.afl-loca-64.fr ou par mail à afl.locataire@orange.fr.

JURANÇON

Une collecte de fournitures scolaires

Dès le 7 juillet est organisé un dépôt de fournitures scolaires au CCAS de Jurançon du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et au centre de loisirs de Jean-Moulin ou de Louis-Barthou de 7h30 à 18h30 (sauf 1ère semaine d'août). Les objets seront mis à disposition des familles pendant l'animation du 30 août sur la place des vigneron de Jurançon.